

FICHE AUTORISATION DE DÉPART À PIED
SERVICE DE GARDE LA CHANTERELLE



ANNÉE 2026-2027

Pour une question de sécurité, le service de garde La Chanterelle exige que le parent signe une décharge nous autorisant à laisser son enfant quitter à pied. Une fois cette décharge signée, il sera possible à l'éducateur de laisser partir votre enfant selon votre demande.

Par la présente, suite à ma demande, j'autorise un membre du personnel du service de garde à laisser quitter mon enfant seul. À ce moment, je suis conscient(e) que cette décharge enlève toute responsabilité au service de garde à partir du moment où mon enfant quitte l'éducateur en poste.

Nom de l'enfant : _____

☐ Horaire fixe Période couverte par l'autorisation : _____
Heure du départ : _____

Toutefois, je suis conscient(e) que je dois appeler avant 10h45 pour la période du dîner et avant 12 h 30 pour la période du soir. Pendant les heures de fréquentation du service de garde, le personnel n'est pas disposé à répondre à tous les appels car il assure prioritairement la sécurité et l'animation des activités auprès de votre enfant.

Signature du parent : _____ Date : _____